

> La Seine-Maritime décentralise la gestion de ses ouvrages d'art routiers avec OASIS

Le Département de Seine-Maritime.



Des industries de premier plan au niveau international, des filières porteuses d'avenir et pourvoyeuses d'emplois, deux ports autonomes, un goût prononcé pour les nouvelles technologies, le tourisme, le commerce et l'artisanat... La Seine-Maritime bénéficie d'une économie puissante et performante. Elle se classe notamment au :

- 1er rang français pour le raffinage du pétrole, les huiles et additifs, la fabrication d'engrais, la culture du lin,
- 2ème rang français pour le trafic portuaire,
- 1er rang mondial pour le flaconnage de luxe.

(Source www.cg76.fr)

> Le pont de Brotonne

Situé entre Le Havre et Rouen, le pont de Brotonne enjambe la Seine depuis 1977 à l'Est de Caudebec-en-Caux.

Financé par le conseil général, il désenclave le pays de Caux vers l'autoroute A13 au Sud à travers la forêt de Brotonne.

Ouvrage exceptionnel, il offre à la navigation des navires qui empruntent la Seine jusqu'à Rouen une hauteur libre de 50 mètres sous son tablier et ce sur la totalité de la largeur du fleuve, 300 mètres à cet endroit.



Patrimoine Routier au sein duquel une expertise dans le domaine des ouvrages d'art est identifiée. Constituée de cinq personnes, cette équipe a en charge le suivi du patrimoine (évaluation, programmation des travaux); elle intervient aussi dans le cadre de certaines inspections détaillées et le pilotage des études des projets de réparations.

> Surveillance annuelle des ouvrages



Dans le cadre de la surveillance organisée, chaque ouvrage est l'objet d'une visite annuelle mentionnant les dégradations constatées et les signes d'évolution.

Réalisées de mars à septembre par les agences départementales sur leurs ouvrages respectifs, les visites donnent lieu à des procès-verbaux visés par le chef d'équipe et le responsable de l'agence avant leur transmission au service Entretien du Patrimoine Routier.

L'analyse des résultats peut conduire à mettre en oeuvre des inspections ou des investigations complémentaires qui peuvent ou non être confiées à des prestataires extérieurs.

Les ouvrages non-courants, comme le pont de Brotonne, sont par ailleurs les objets d'inspections détaillées suivant une périodicité variant de 3 à 6 ans.

> Programmation des travaux

Pour entretenir et réparer ses ouvrages, chaque agence dispose d'un marché pluriannuel à bons de commande incluant la plupart des prestations d'entretien et de réparation d'ouvrage courant.

En septembre, l'analyse des désordres constatés permet aux agences de concevoir des propositions de programmation de réparation, lesquelles, après chiffrage à l'aide du bordereau de prix associé au marché, sont transmises au service Entretien du Patrimoine Routier.



Validées et/ou amendées au plan technique, les propositions entrent ensuite, en fonction des orientations budgétaires dans la composition des programmes votés par l'assemblée.

Après le vote du budget en décembre, la programmation est affinée par l'agence et transmise à la direction pour individualisation par les élus en février.

> Réalisation des travaux



D'avril à mai, les ouvrages d'art faisant l'objet d'une programmation de travaux sont visités conjointement par l'agence assistée ou non du service Entretien du Patrimoine Routier et l'entreprise en charge des travaux.

Ces réunions contradictoires permettent de contrôler les travaux à entreprendre, d'affiner l'estimation des travaux à réaliser et de prioriser les interventions.

Les entreprises sont titulaires de marché pluriannuel à bons de commandes avec montants mini-maxi et interviennent dès émission du bon par l'agence.

Les travaux exceptionnels font l'objet de consultations spécifiques. Une fois les travaux terminés, les contrôleurs procèdent aux constats des travaux.

> Solution informatique

Le Département de la Seine Maritime utilise depuis mars 2006 le logiciel OASIS déployé sur son réseau informatique auprès des agences territoriales.

Cette solution permet un accès direct aux informations quel que soit le poste de travail et le site : connaissance du patrimoine, de son état et de ses évolutions, programmation et suivi en temps réel des interventions prévues sur les ouvrages (visites, travaux d'entretien, travaux de réparation). La solution est identique pour tout le département.

La saisie des informations et leurs consultations sont décentralisées dans les sites distants et adaptées à l'organisation interne. Le stockage des informations est centralisé dans une base unique d'informations fonctionnant sous Oracle.

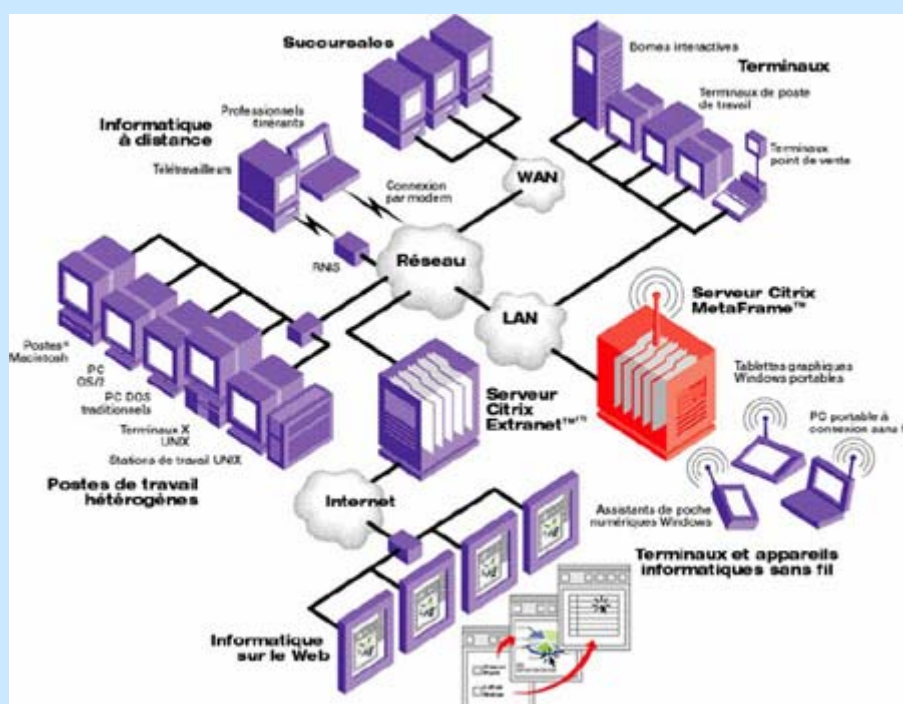
Enfin, après son expérimentation en 2006 par l'agence de Saint-Romain de Colbosc, le logiciel nomade OKAPI dédié aux visites sur le terrain va être étendu à l'ensemble des agences départementales. L'utilisation d'OKAPI par les contrôleurs des agences départementales s'est révélée très positive : exhaustivité des éléments observés, simplification des procédures, valorisation du travail des agents, gain de temps.

La Direction des Systèmes d'Information travaille en collaboration avec les agents pour déterminer l'appareil le plus fonctionnel (mémoire, retro-éclairage, cartes mémoire, cordon pour une accroche autour du cou, chargeur allume cigare, etc.). Parmi les fonctions testées : SMARTPHONE et GPS.

> Plate-forme informatique du Département de La Seine-Maritime

La solution mise en œuvre est de type « informatique à serveur d'applications ». Elle est fondée sur la technologie Citrix Presentation Server et la plate-forme de virtualisation SOFTGRID.

La technologie Citrix Presentation Server permet d'offrir aux utilisateurs une grande souplesse d'accès au système de gestion des ouvrages via le réseau (LAN, WAN, Internet, extranets et intranets).



Dans l'architecture à infrastructure d'accès CITRIX, les applications sont exécutées à 100% sur le serveur, la gestion et la prise en charge de l'application s'effectuent sur le serveur, les applications et le déploiement WEB sont administrés à partir du serveur, le client accède directement à l'application sans aucune traduction à partir de n'importe quel poste et via n'importe quel réseau.

L'architecture actuelle permet de recourir à des postes clients fins et peu onéreux. Les avantages de cette solution sont nombreux :

- Gestion centralisée du déploiement : La gestion centralisée d'OASIS permet de déployer l'application avec rapidité et efficacité. En particulier, les collaborateurs en charge du support informatique n'ont pas besoin de se déplacer sur les sites distants pour configurer les ordinateurs des utilisateurs. Les utilisateurs sont déployés sur le territoire et le support informatique peut s'organiser sans contrainte. Les utilisateurs disposent ainsi de bureaux virtuels.
- Indépendance vis à vis des technologies réseaux : La solution rend le système de gestion accessible par des connexions LAN, WAN, par modem ou par les technologies sans fil.

Optimisation de la bande passante : La capacité de transmission numérique ou bande passante offerte par le réseau est utilisée de façon optimisée, ce qui se traduit par un confort accru pour les utilisateurs distants et une plus longue durée de vie pour les réseaux installés.



> Bilan et perspectives

Le déploiement informatique se poursuit ; en mars 2007, la solution devrait être accessible dans les six agences départementales depuis plusieurs postes paramétrés avec des droits d'accès spécifiques.

L'extension du système sera ensuite menée au niveau des centres d'exploitation. En effet, il est apparu que la bonne utilisation du logiciel pour une plus-value partagée dans la gestion des ouvrages est indissociable du déploiement informatique dans les centres d'exploitation compte tenu de la mission de terrain de leurs agents.

Contacts

Amaury Vandewiele, chef de projet informatique
E-mail : amaury.vandewiele@cg76.fr

Stéphanie Peres, chef de projet utilisateur
E-Mail : stephanie.peres@cg76.fr

Stéphane Ropiquet, Agence de Saint-Romain-de-Colbosc
E-Mail : stephane.ropiquet@cg76.fr

Dominique Boulanger, Agence de Saint-Romain-de-Colbosc
E-Mail : dominique.boulanger@cg76.fr

Bulletin d'information de la société TWS

Europarc de Pichaury, Bât. C7, B.P. 30211
13796 Aix-en-Provence Cedex 3
Téléphone : (33) (0) 4 42 39 91 99
Fax : (33) (0) 4 42 39 92 05
E-mail : info@twssa.com
Site : www.twssa.com

Directeur de publication : Frederic Allez

